



Merci pour votre soutien et votre générosité !

Pour les particuliers et pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu :

Si vous êtes imposables, vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable (au-delà de 20 %, report possible sur les 5 années suivantes).

Pour exemple : un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés :

L'ensemble des versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés de 60 % de leur montant, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. Au-delà de 5 % ou en cas d'exercice déficitaire, report possible sur les 5 exercices suivants.

Je fais un don de : 40 € 80 € 160 € Montant libre €

M. Mme Mlle

Société :

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Téléphone : Email :

*Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

Document à imprimer et à retourner avec votre don à Coeur en Fête 38, rue Servan - 75544 PARIS Cedex 11

A réception de votre chèque et son encaissement, le service comptable de l'association vous adressera un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôts pour votre déduction fiscale.

Confidentialité des données : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à notre association.